



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017/NOV/142	OBJET : CONVENTIONS POUR L'UTILISATION DU SERVICE DE CONSULTATION DES DOSSIERS D'ALLOCATAIRES PAR LE PARTENAIRE (CDAP) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE
<u>Date du conseil municipal</u> 06/11/2017	
<u>Date de la convocation</u> 30/10/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 30/10/2017	

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 octobre 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Sylvie GALLOCHER représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Samira BOUJIDI représenté par Simone JEROME
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Stéphanie CHARRET
- Danielle BOUDET représentée par Sandrine NAGEL
- Pascal HUE représenté par Alain VELLER
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Monique DEVILAINE
- Rachida MOUALI représenté par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Serge SAUSSIÈRE

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171114-2017-NOV-142-
DE
Date de télétransmission : 14/11/2017
Date de réception préfecture : 14/11/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-29,

CONSIDERANT la mise en place du nouveau portail sur la Consultation du Dossier Allocataire par le Partenaire (CDAP), redéfinissant les modalités de consultation des données des allocataires CAF,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune et ses services d'adhérer à ce nouveau dispositif,

Vu le projet de convention d'accès « CDAP »,

Vu le projet de contrat de service « CDAP »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention d'accès et le contrat de service relative au portail de Consultation du Dossier Allocataire par le Partenaire (CDAP), annexées à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention d'accès « CDAP », le contrat de service « CDAP » et tout autre document permettant l'accès à ce service dans les limites contractuelles qui ont été définies.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 novembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171114-2017-NOV-142-
DE
Date de télétransmission : 14/11/2017
Date de réception préfecture : 14/11/2017